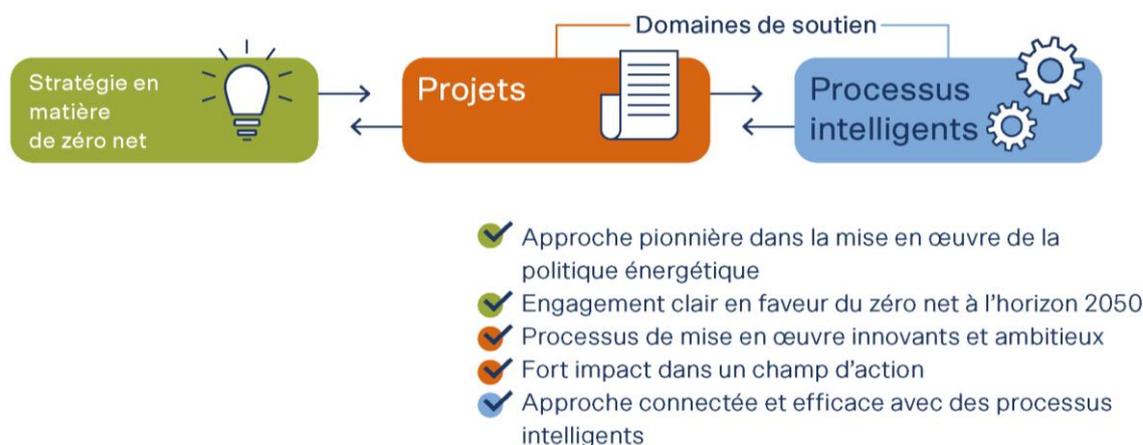


Aide-mémoire pour les responsables de projet

# Communes pionnières

Avec son programme « Communes pionnières », « SuisseEnergie pour les communes » encourage pour la troisième fois les villes et les communes suisses qui poursuivent une politique énergétique et climatique ambitieuse et ont déjà adopté une stratégie zéro net / 2000 watts. Des subventions sont disponibles pour des projets innovants et de nouveaux processus intelligents dans les champs d'action suivants : bâtiments, énergies renouvelables, mobilité ainsi que services et processus industriels. Les villes et les communes qui progressent dans l'un de ces champs d'action et souhaitent jouer un rôle pionnier à l'échelle nationale peuvent prétendre à une subvention. Avec ce programme de soutien, « SuisseEnergie pour les communes » souhaite aider les Communes pionnières à atteindre leur objectif communal de zéro net.



Cet aide-mémoire présente les conditions-cadres du programme de soutien pour les Communes pionnières et explique les bases formelles de la demande.

## Aperçu

- Toutes les villes et communes suisses qui poursuivent une politique énergétique et climatique ambitieuse et qui ont déjà adopté une stratégie zéro net / 2000 watts peuvent participer.
- Pour la mise en œuvre de deux à trois projets innovants dans les champs d'action de SuisseEnergie et pour le déploiement de processus intelligents, les Communes pionnières reçoivent un soutien de CHF 100 000.– max., toutefois limité à 40 % des coûts totaux.
- La date limite de dépôt des projets est fixée au 30 juin 2025. Les communes lauréates pourront mettre en œuvre leurs projets de janvier 2026 à octobre 2027.

## Conditions de participation

Entrent en considération pour une subvention les villes et les communes

- qui disposent d'une politique énergétique et climatique ambitieuse et ont déjà adopté une stratégie zéro net / 2000 watts.
- qui s'identifient fortement à la Stratégie énergétique 2050 et à l'objectif de neutralité climatique en Suisse d'ici à 2050 au plus tard.
- qui progressent dans l'un des champs d'action prioritaires de SuisseEnergie et souhaitent ainsi jouer un rôle pionnier à l'échelle nationale.
- qui n'ont pas déjà été soutenu dans le programme « Communes pionnières ».

## Objectifs du programme

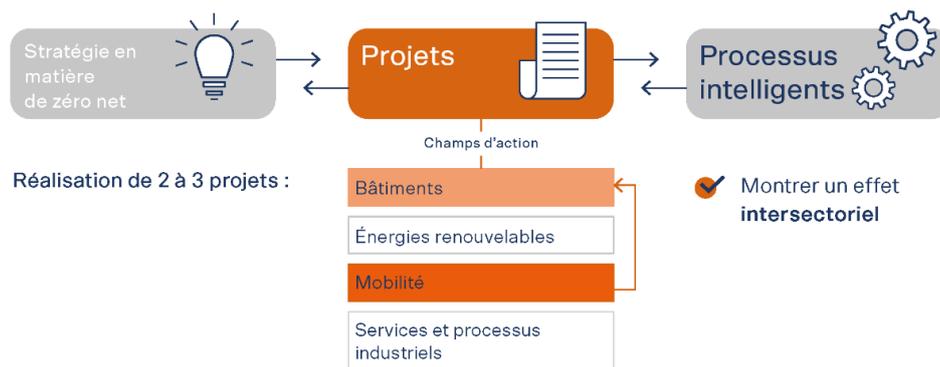
Le programme de soutien « Communes pionnières » 2025 s'adresse aux villes et communes innovantes et ambitieuses qui souhaitent jouer un rôle pionnier dans l'un des champs d'action prioritaires de SuisseEnergie. Sur la base de leur stratégie énergétique et climatique, les Communes pionnières choisissent un champ d'action stratégiquement pertinent au sein duquel elles souhaitent réaliser deux ou trois projets. Les projets qui associent différents champs d'action sont particulièrement recherchés et souhaités. La demande doit clairement montrer comment le projet aura un impact positif sur le champ d'action correspondant et comment précisément les liens intersectoriels sont structurés.

Les Communes pionnières doivent en outre déployer, lors de la mise en œuvre des projets, de nouveaux processus intelligents qui tiennent compte d'une approche globale et connectée. L'objectif du programme de soutien est de permettre aux Communes pionnières de faire un grand pas en avant vers la réalisation de leurs objectifs communaux de zéro net.

**Aperçu des champs d'action** prioritaires (cf. [Stratégie du programme SuisseEnergie](#)) :

- bâtiments ;
- énergies renouvelables ;
- mobilité ;
- services et processus industriels.

Si les projets ont des effets intersectoriels dans différents champs d'action, ceux-ci doivent être décrits dans la demande de subvention.



## Prestations de soutien du programme

- Soutien financier de projets pour 2026 et 2027 à hauteur de **CHF 100 000.– max.**, mais **limité à 40 %** des coûts totaux du projet.
- Soutien technique dans les domaines Smart City et zéro net / 2000 watts.
- Réseau avec des échanges d'expériences et un soutien dans la communication.

## Conditions de soumission

### 1. Exigences institutionnelles pour les villes et les communes

#### Exigences minimales pour le subventionnement

- Stratégie zéro net / 2000 watts existante, y compris les trajectoires de réduction selon la Stratégie énergétique 2050 ainsi que le plan de mesures correspondant (décision au niveau de l'exécutif ou du législatif, règlements ou plans directeurs).
- Preuve du caractère exemplaire de la politique énergétique communale, p. ex. par la certification Cité de l'énergie Gold.
- Preuve d'une planification énergétique territoriale.
- Organismes de coordination clairement définis au sein de la ville/commune pour la réalisation des objectifs de la stratégie zéro net / 2000 watts.
- Organismes de coordination clairement définis au sein de la ville/commune pour les processus (urbains) intelligents.

## 2. Exigences pour les projets

### Exigences minimales

- Les projets contribuent à la réalisation des objectifs de la stratégie zéro net de la commune.
- Le caractère pionnier actif et/ou la possibilité d'extension à d'autres villes et communes sont identifiables.
- Le contenu des projets correspond à un champ d'action (cf. [Stratégie du programme SuisseEnergie](#)) ou a un lien systémique et causal avec celui-ci.
- Les coûts connus ou prévisibles du projet sont indiqués de manière compréhensible dans le budget. Des offres ou des cahiers des charges pour les appels doivent être joints. Les coûts internes des porteurs de projet peuvent être pris en compte.
- Au moment de la soumission de la demande de subvention, le financement des coûts du projet restants – au moins 60% – doit être assuré par l'organisme responsable de manière complète et vérifiable.

### Projets pouvant donner droit à une subvention

Peuvent donner droit à une subvention (en orange) l'élaboration de principes de base, de concepts, d'études préliminaires et d'études de faisabilité relatifs à des projets dans le domaine du bâtiment, de la mobilité et des infrastructures, ainsi que les prestations de suivi. Les mesures de communication et de sensibilisation accompagnant les projets peuvent aussi donner droit à une subvention. Les investissements dans les infrastructures et leur exploitation ne peuvent pas être subventionnés (en bleu).



→ Vous trouverez de l'inspiration pour des projets possibles dans l'annexe, dans notre outil « [Conseils](#) » ainsi que sur notre site internet dans la [base de données des projets](#).

### Projets ne pouvant pas donner droit à une subvention

- Projets qui pourraient aussi être réalisés sans le soutien de la Confédération.
- Projets déjà soutenus spécifiquement par l'OFEN, SuisseEnergie pour les communes (p. ex. projets temporaires) ou par d'autres offices fédéraux (double financement).
- Projets qui se recoupent avec d'autres offres de la Confédération/des cantons ou avec des programmes qu'ils soutiennent (p. ex. Programme Bâtiments, RPC, programmes de recherche de l'OFEN, programme Modèle de mobilité durable dans les communes MOMODU, KliK, objets soutenus par le Modèle d'encouragement harmonisé des cantons [ModEnHa] en vigueur, entre autres).
- Projets dont certaines mesures sont déjà mises en œuvre ou engagées (début du projet antérieur à la décision d'adjudication).
- Projets exigés par les législations cantonales.
- Investissements pour des infrastructures (bâtiments, remplacement d'installations, éclairage public, infrastructure de recharge, etc.) ainsi qu'acquisition de véhicules.
- Études de faisabilité dans le domaine du chauffage à distance (planification et dimensionnement du réseau de chauffage à distance, planification de l'installation, conception technique du réseau).
- Projets qui se limitent exclusivement à :
  - des licences de logiciels ou au développement d'applications dans le domaine informatique ;
  - des mesures de communication et de sensibilisation.

Pour toute question, prenez contact avec la hotline (voir dernière page).

## 3. Exigences pour des processus intelligents

### Exigences minimales

- Lors de la demande, la ville/commune doit démontrer de manière vérifiable et complète comment elle compte appliquer jusqu'à six des éléments de processus intelligents suivants lors de la mise en œuvre des projets soumis et de l'avancement du champ d'action, et comment elle les mettra en place à long terme au sein de l'administration:
  - collaboration **interdisciplinaire** au sein de l'administration sur plusieurs domaines et structures thématiques ou administratifs.
  - **coopérations** avec des tiers et/ou des acteurs internes pour le développement de nouveaux projets, processus et/ou produits.

- action **stratégique réfléchi**e avec une intégration cohérente des projets dans les bases stratégiques et une planification à long terme.
- **participation** de différents services internes, d'entreprises et de la population dans la mise en œuvre des processus et/ou des projets.
- **communication** courageuse et diffusion ouverte des résultats pour sensibiliser la population.
- processus d'évaluation et réflexion **axés sur les résultats**.
- Il est recommandé d'utiliser le plus grand nombre possible de ces éléments de processus, mais il n'est pas obligatoire de les utiliser tous. Veillez à ce que la charge de travail relative aux processus reste proportionnée par rapport aux coûts totaux. Les éléments de processus doivent être choisis afin qu'ils soutiennent efficacement l'objectif global, sans pour autant engager des ressources disproportionnées.
- Vous trouverez en annexe des exemples de mise en œuvre opérationnelle des processus intelligents.
- Les coûts connus ou prévisibles liés à la planification et à la mise en œuvre des processus intelligents doivent être budgétisés séparément et de manière vérifiable dans la demande. Les coûts internes des responsables de projet peuvent être pris en compte.
- Au moment de la soumission de la demande de subvention, le financement des coûts du projet restants – au moins 60% – doit être assuré par l'organisme responsable de manière complète et vérifiable.

## Critères d'évaluation

### Au niveau institutionnel

- Qualité de l'ancrage et des contenus de la stratégie zéro net / 2000 watts, actualité et durée des bilans énergétiques et climatiques avec une trajectoire de réduction.
- Qualité de la preuve de l'exemplarité de la politique énergétique communale.

### Au niveau du projet

- Étendue et qualité de l'impact prévisible du projet, en particulier en ce qui concerne l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la réduction du CO<sub>2</sub>.
- Qualité et caractère vérifiable de l'approche choisie pour réaliser les projets dans le champ d'action choisi. Pour les projets ayant trait à différents champs d'action, l'évaluation porte sur le lien de cause à effet entre les différents thèmes.
- Caractère pionnier et/ou possibilité d'extension à d'autres villes et communes (potentiel de multiplication).
- Qualité du contenu et de la description du projet.

### **Au niveau du processus**

- Qualité, niveau d'ambition et intensité des éléments de processus intelligents décrits :
  - des éléments de processus interdisciplinaires.
  - des éléments de processus favorisant l'innovation et la coopération avec des tiers et/ou des acteurs internes.
  - de l'intégration stratégique des projets et de la planification à long terme du champ d'action choisi.
  - des éléments de processus participatifs dans le champ d'action ou des projets choisis.
  - des éléments de processus de communication vis-à-vis des groupes d'intérêts internes et externes.
  - des éléments de processus axés sur l'efficacité dans l'évaluation et la réflexion.
- Caractère vérifiable et clarté de la procédure prévue pour la mise en place des éléments de processus intelligents.
- Qualité du contenu de la description du processus.

## **Formalités pour le dépôt de la demande**

**La demande doit être soumise dans les délais et de manière complète (annexes et signature comprises) via l'[outil d'inscription](#).**

Vous trouverez des indications sur le dépôt de la demande dans l'outil d'inscription. Nous répondrons aux questions qui dépassent ce cadre lors du webinaire du 18 mars 2025. De plus, pour toute question individuelle, notre hotline est à votre disposition.

**Les consignes suivantes s'appliquent lors du dépôt des documents de la demande :**

- Toutes les villes et communes suisses peuvent soumettre une demande. Sont exclues les communes qui ont déjà été retenues pour le programme « Communes pionnières » en 2021 ou 2023.
- Seules les villes et les communes peuvent être bénéficiaires du soutien financier.
- La demande déposée doit être complète (annexes comprises) et peut être rédigée en allemand, en français ou en italien.
- Les demandes transmises hors délai ou incomplètes ne sont pas prises en compte.

**Aperçu des documents et justificatifs requis**

- Stratégie communale zéro net / 2000 watts à l'horizon 2050 (au plus tard).
- Preuve d'une planification énergétique territoriale.

- Preuve du caractère exemplaire de la politique énergétique communale.
- Dossier signé (imprimé depuis l'outil d'inscription).
- Budgets de projet signés (modèle Excel), y compris les offres de fournisseurs tiers, les cahiers des charges.
- Preuves optionnelles, entre autres documents stratégiques supplémentaires, descriptions et concepts de processus.

### **Modalités d'octroi**

- Un jury spécialisé décide de l'acceptation des demandes.
- Jusqu'à cinq villes et communes sont soutenues par période de programme.
- **2-3 projets** ainsi que le déploiement de **processus intelligents** sont soutenus par ville.
- Il s'agit d'un concours, SuisseEnergie choisit les projets les mieux évalués selon les critères définis parmi les projets soumis en 2025.
- SuisseEnergie se réserve le droit de diminuer le montant des subventions demandées ou de ne pas subventionner un projet.
- Les soumissionnaires reçoivent une décision écrite sur un éventuel soutien dans les quatre mois suivant l'échéance pour la soumission.
- Il n'existe aucun droit à un soutien.
- Tout recours juridique est exclu.

### **Objectif à la fin des projets (impérativement 31 octobre 2027)**

- Fin des deux ou trois projets.
- Les éléments de processus intelligents exigés dans le champ d'action choisi sont ancrés dans la ville/commune et sont poursuivis sous une forme appropriée.
- Autoréflexion et approches en vue d'améliorer les déficits lors d'échanges dans le cadre de « Workshops des Communes pionnières ».
- Coopération avec SuisseEnergie pour l'élaboration des connaissances et des résultats de la phase de subvention en vue du transfert de connaissances à d'autres villes et communes (bonne pratique et « Conseils »).
- Préparation des résultats et de sa propre démarche à des fins médiatiques (rôle de modèle).

## Calendrier

Début des soumissions	1 <sup>er</sup> mars 2025
Webinaire sur les programmes de soutien	18 mars 2025
Q&A en ligne sur les formalités de dépôt	17 juin 2025
Fin des soumissions	30 juin 2025
Retour de l'OFEN sur la décision de subventionnement	31 octobre 2025
Envoi du contrat	Dernier trimestre 2025
Début du projet au plus tôt	1 <sup>er</sup> janvier 2026
Soumission du rapport intermédiaire et facture	31 octobre 2026
Fin du projet, soumission du rapport final et de la facture	31 octobre 2027

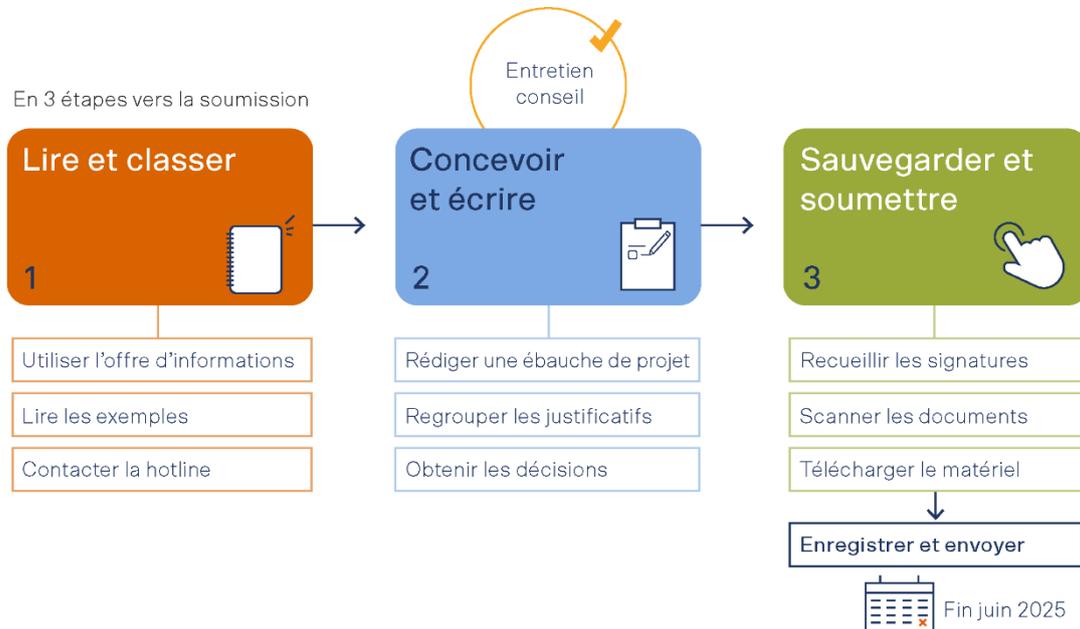
Veillez noter que les projets doivent être achevés et les factures correspondantes remises dans les délais indiqués. Les versements de subventions pour lesquels il n'y a pas de dossier complet au cours de l'année civile concernée ne peuvent plus être pris en compte et cessent irrévocablement. Aucune prolongation de délai n'est possible.

## Questions

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser à la hotline  
SuisseEnergie : 0848 444 444

## Annexe

### Processus de dépôt de dossier



### Exemples de projets pouvant donner droit à une subvention (liste non exhaustive)

Pour une meilleure compréhension, des exemples de projets sont présentés ci-dessous. Ils donnent une idée du type de projets recherchés dans les champs d'action. Les projets ayant un caractère pionnier et un potentiel d'extension sont recherchés. Les projets intersectoriels qui ont également un impact positif sur les autres champs d'action sont particulièrement intéressants. La hotline se tient à votre entière disposition pour toute question concernant d'éventuels projets d'encouragement.

#### Exemples du champ d'action « Bâtiments »

- Analyses de l'état énergétique des bâtiments ou quartiers et identification des potentiels et mesures d'optimisation énergétique.
- Planifications d'assainissements énergétiques des bâtiments communaux (p. ex. bâtiments administratifs, bâtiments éducatifs) avec établissement d'un CECB Plus (certificat énergétique cantonal des bâtiments avec rapport de conseil) ou d'une analyse de bâtiment pour les catégories de bâtiments sans CECB Plus.
- Élaboration de tableaux de bord pour la saisie et l'analyse automatisées des données énergétiques des bâtiments, comme base pour l'optimisation énergétique de l'exploitation.
- Établissement et introduction d'un modèle de données pour une gestion intelligente et énergétique des bâtiments, p. ex. avec le monitoring Minergie+.
- Élaboration d'une planification stratégique pour les SNBS-Quartiers ou les Minergie-Quartiers.

- Établissement d'une planification des investissements des biens immobiliers communaux axée sur l'énergie et le CO<sub>2</sub>.
- Utilisation de BIM pour l'assainissement d'infrastructures avec potentiels d'économie d'énergie.

### **Exemples du champ d'action « Mobilité »**

- Élaboration d'une stratégie de planification de la mobilité durable dans la commune.
- Élaboration et expérimentation de solutions de micromobilité dans le quartier (analyses et concepts de promotion de la mobilité douce, offres de partage, promotion du vélo).
- Planification d'installations photovoltaïques CEL pour l'infrastructure de recharge de la commune (p. ex. pour le parc de véhicules de la commune, bornes de recharge accessibles au public).
- Planification de nouvelles places « Park&Bike » et évaluation de la fonctionnalité du réseau pour les vélos électriques rapides et la micromobilité électrique.
- Développement d'un pilotage et d'une gestion intelligente, avec prise en compte d'une tarification dynamique des parkings pour réduire le trafic de recherche de stationnement.
- Réalisation d'une étude de faisabilité sur la couverture des parkings par des installations photovoltaïques.
- Analyse des concepts logistiques sur le dernier kilomètre. Évaluation des besoins en matière de services de livraison à vélo, également en combinaison avec des services de collecte du recyclage et des stations de quartier (p. ex. stations de collecte de colis).

### **Exemples du champ d'action « Services et processus industriels »**

- Analyse de l'utilisation alternative de la chaleur industrielle des entreprises et unités administratives communales.
- Calculs de rentabilité afin de sécuriser les plans d'investissement dans les énergies renouvelables sur les biens immobiliers appartenant à la commune.
- « Boussole du développement durable » pour les PME.
- Gestions optimisées du réseau de canalisations.
- Concepts et projets pilotes dans le domaine du stockage local (chaleur, électricité, froid).
- Examen de centrales thermiques solaires pour le chauffage urbain afin de réduire la demande en bois/mazout pendant les mois d'été.
- Évaluation de la récupération de chaleur d'une usine d'incinération des déchets.
- Analyse de la mise en place d'une installation de biogaz (p. ex. intercommunale) pour la valorisation des déchets verts.
- Création d'un fonds communal (perception d'une taxe) pour la promotion des énergies renouvelables.

### **Exemples du champ d'action « Énergies renouvelables »**

- Élaboration d'une planification stratégique pour les quartiers à énergie positive.
- Concepts dans le domaine de l'encouragement du regroupement dans le cadre de la consommation propre en relation avec la production d'électricité renouvelable et son utilisation (RCP, CEL).
- Étude de faisabilité de plateformes énergétiques dans les stations d'épuration ou les sites de traitement des déchets.
- Études de faisabilité pour renforcer la production d'électricité en hiver, notamment l'utilisation de l'énergie éolienne.
- Étude de faisabilité pour tester les possibilités de stockage de l'électricité solaire locale.
- Modèles de participation pour les installations de production d'énergies renouvelables.
- Évaluation et mise en œuvre de centrales hydrauliques sur eau potable.
- Mise en œuvre de processus participatifs dans le cadre de projets intersectoriels avec échange thermique.
- Analyses du potentiel et de l'utilisation des sources d'énergie locales (il faut au moins tenir compte des potentiels de synergie dans les systèmes de chaleur et de climatisation, de l'utilisation de la chaleur et de la fraîcheur des eaux usées, de l'eau souterraine, de l'eau des lacs et des rivières et de la chaleur résiduelle provenant par exemple de processus industriels).
- Analyses du potentiel dans le domaine du couplage sectoriel (stockage, mobilité électrique et production d'électricité renouvelable).
- Analyses du potentiel de réseaux d'énergie complexes de petite taille ou d'échangeurs thermiques localisés.

**Remarque :** les « études de faisabilité dans le domaine du chauffage à distance » ne sont pas éligibles. Veuillez vérifier les possibilités de subvention dans vos cantons. Ne sont donc pas éligibles :

- Planification et dimensionnement d'un réseau de chauffage à distance
- Planification de l'installation, p. ex. pour définir l'ordre d'installation dans les différents quartiers
- Conception technique du réseau, p. ex. faisabilité du tracé
- Planification énergétique territoriale

## **Processus intelligents**

Lors de la demande, la ville ou la commune doit démontrer de manière vérifiable et complète comment les éléments de processus intelligents suivants sont appliqués lors de la mise en œuvre des projets soumis et de l'avancement du champ d'action. Les éléments de projet suivants montrent à titre d'exemple comment cela peut être mis en œuvre sur le plan opérationnel :

### **Interdisciplinarité :**

- Groupe de travail composé de différents départements ou services administratifs
- Comités d'accompagnement composés de représentantes et représentants de différents services administratifs
- Série d'ateliers stratégiques ou de fond avec des employés communaux de différents services administratifs

### **Coopérations :**

- Projets pilotes en collaboration avec l'industrie
- Projets avec les institutions de recherche
- Public-Private-Partnerships (PPP)

### **Vision stratégique à long terme :**

- Intégration dans un document stratégique (p. ex. stratégie énergétique ou de mobilité)
- Intégration dans les programmes de législature
- Documents conceptuels légitimés politiquement, p. ex. plans directeurs

### **Participation :**

- Des manifestations pour la population et/ou l'économie, p. ex. des conférences sur l'avenir, des budgets participatifs, des laboratoires d'innovation, des ateliers
- Laboratoire de développement pour les mesures et les projets
- Participation via une plateforme numérique

### **Communication :**

- Plateformes numériques
- Matériel d'information, campagnes
- Vidéos

### **Orientations vers les résultats :**

- Analyse d'impact
- Suivi des mesures
- Processus d'évaluation

## Liens et outils utiles

Vous trouverez ci-dessous des liens utiles vers des informations et des outils qui vous aideront lors du dépôt de vos projets.

- **Projet individuels subventionnés** : trouvez l'inspiration dans des projets qui ont été réalisés par d'autres personnes grâce aux subventions du programme.
- **Newsletter** : découvrez les dernières nouveautés du programme de soutien de SuisseEnergie et obtenez des conseils pour améliorer l'efficacité énergétique dans votre commune.
- **Webinaire sur le programme de soutien** : découvrez comment soumettre correctement votre projet. Vous trouverez toutes les étapes importantes dans le webinaire et la présentation.
  - o Webinaire le 18 mars 2025 (programme de soutien 2025)
  - o Q&A en ligne le 17 juin 2025
- **Boussole des subventions** : donne un aperçu des possibilités actuelles de soutien de projets. La boussole des subventions interactive aide à choisir et à classer les outils de soutien.
- **Planification énergétique territoriale** : constitue une base pour optimiser l'approvisionnement en chaleur des communes. À cet effet, divers modules proposent des outils et des informations pratiques à l'attention des responsables communaux.
- **Innovation dans l'administration** : les villes et les communes sont appelées à développer leurs processus de manière innovante. Arguments et conseils pour une approche proactive de l'innovation dans l'administration.
- **La participation comme clé du succès** : renforce les arguments expliquant pourquoi et avec quelles méthodes la participation est appliquée avec succès.
- **Bibliothèque « Planification réseaux thermiques »** : regroupe des outils établis, de la littérature et des solutions possibles pour la planification des réseaux thermiques.
- **Principe directeur de la Société à 2000 watts** : guide d'orientation pour faire ses premiers pas en tenant compte des objectifs nationaux et internationaux en matière d'énergie et de climat. La standardisation méthodologique permet une approche structurée.



- Pour les mandats de tiers, les offres obtenues doivent être jointes idéalement. Au minimum, un cahier des charges provisoire du mandat, les tarifs horaires appliqués et la somme totale doivent être clairement spécifiés.